



Pour Charles Michel (MR), l'interdiction de la vente libre de toutes les armes à feu « mérite une réflexion approfondie » et ne peut être présentée comme une solution à la tragédie de Liège : « Les armes utilisées étaient issues du marché illégal ». » s.

Budget / Index, taxes : les tabous arrivent

# Et si on taxait les avocats...

**L'ESSENTIEL**

- ⊙ Le gouvernement entame ce mardi la recherche de nouvelles recettes fiscales.
- ⊙ La TVA pourrait augmenter sur certains produits, et s'appliquer aux avocats.
- ⊙ Fin des travaux : jeudi, si tout va bien.

Le conclave budgétaire va passer, ce mardi, à la vitesse supérieure. « L'ambiance est sereine », nous ont indiqué plusieurs négociateurs. Le gouvernement va entamer, dès le matin, la discussion sur les recettes nouvelles pour trouver les deux milliards d'euros. A cela s'est greffée la délicate question de l'indexation, qui fait l'objet d'un groupe de travail (lire en page une).

Les travaux du contrôle budgétaire ont bien avancé, lundi. Le gouvernement est parvenu à résorber la hausse des dépenses publiques identifiée par ses experts. Le montant économisé atteint entre 50 et 100 millions d'euros. Les ministres ont ensuite débattu de modifications des mesures qui ont coûté plus cher que prévu dans le domaine de l'emploi, des allocations de chômage et des pensions. Ils ont ensuite parlé des économies à réaliser en matière de sécurité sociale, où l'on a assisté à des dépassements de budget de 300 millions d'euros. Enfin, ils ont aussi longuement débattu des « compétences usurpées », ces matières régionales et communautaires que l'Etat fédéral exerce et finance encore. Le fédéral souhaite s'en défaire pour économiser 250 millions d'euros. Les régions renâclent. Plusieurs partis proposent de rédui-

re l'économie à 100 millions d'euros, mais d'autres, dont le MR, veulent que l'on atteigne ce montant. Les ministres doivent encore discuter des dépenses, pour voir notamment comment réduire encore les dépenses publiques, en coupant dans les frais de fonctionnement des administrations. Ces économies en réduction de dépenses devraient constituer 50 % de l'effort, le solde provenant de nouvelles recettes. A cela pourraient s'ajouter d'autres mesures uniques, comme la fameuse DLU. Les recettes, c'est donc le menu de ce mardi. Beaucoup de pistes circulent. Voici les mesures probables, possibles ou d'ores et déjà exclues.

**Probable**

Les mesures probables sont

celles où les antagonismes politiques sont les plus faibles. Citons par exemple la hausse des accises sur l'alcool et le tabac, qui semble faire l'unanimité. Il semble également réaliste de considérer que certains taux de TVA seront relevés. On n'augmenterait pas toute la TVA, mais certains produits pourraient passer de 12 à 21 %, par exemple. Enfin, une opération de régularisation fiscale pourrait voir le jour. Une idée circule : on ferait du neuf avec du vieux. Une opération de régularisation est, en fait, en cours actuellement.

L'idée consisterait à la clôturer à la fin de cette année. L'avantage est double : la mesure rapportera plus que prévu au budget 2012, et, politiquement, on ne parlera pas de nouvelle régularisation fiscale, mais d'amé-

nagement d'une mesure ancienne.

**Possible**

Le conseil des ministres restreint pourrait également trouver quelques recettes en supprimant l'exonération de TVA dont bénéficient les avocats. Il nous revient que les calculettes s'agitent pour savoir combien rapporterait cette mesure... En novembre dernier, les huissiers de justice et les notaires ont été soumis à la TVA, mais les avocats y ont échappé. Motif : une telle mesure aurait risqué de freiner l'accès à la justice. Les libéraux y étaient, du reste, opposés. Mais vu la nécessité de trouver les 2 milliards, et vu la possible discrimination qui viendrait du fait que les autres professions libérales sont soumises à

la TVA, les avocats pourraient devoir payer cette taxe. Ou plutôt leur client : les prestations aux particuliers pourraient donc être majorées d'une taxe de 21 %...

**Exclu**

Reste les quelques mesures qui ne verront pas le jour, du moins pas durant ce conclave. Ainsi on ne devrait pas taxer les billets d'avions. Il ne devrait pas non plus y avoir un impôt minimum sur toutes les sociétés.

Du moins pas dans une forme aussi brute.

Pour savoir ce que le gouvernement décidera finalement, il faudra attendre mercredi, jeudi, « voire plus tard, si la discussion devient idéologique », dit un ministre. □

BERNARD DEMONTY



LES SUJETS DELICATS arrivent sur la table du ministre du Budget : va-t-on taxer les avocats. Et les intercommunales ? © BELGA.